



LICENCIEMENT REMPLI DE QUESTIONS

Par **elledu69**, le **06/09/2011** à **22:22**

Bonjour,

je suis en mise a pied conservatoire et j'ai eu mon entretien de licenciement jeudi dernier. Lors de mon entretien mon employeur m'a evoqué des faits auquel je n'ai pu répondre car je ne voyais pas du tout de quoi il me parlait.

Je lui ai demandé des preuves qui l'a refusées de me montrer.

J'apprend par diverses personnes de l'entreprise qu'il ment à mon sujet en disant que j'ai dit telle ou telle choses.

De plus, je pense qu'il y a probleme dans les délégués.

COmbien de temps l'employeur a t'il pour proroger un mandat?

vous remerciant par avance,

Bien cordialement

Par **P.M.**, le **07/09/2011** à **11:13**

Bonjour,

Vous ne précisez pas si vous avez été assistée lors de l'entretien préalable...

Il faudrait que vous indiquiez à quelle prorogation de mandat vous faites allusion...

Par **elledu69**, le **08/09/2011** à **11:12**

Bonjour,

j'etais seule à mon entretien.

Au sujet de la prorogation des mandats je parle des délégués du personnel.

Fin mandat : debut 2011

Mandat proroge en aout

Par **P.M.**, le **08/09/2011** à **13:26**

Bonjour,

L'employeur seul n'a pas pouvoir pour proroger les mandats qui ne peuvent l'être que dans des cas très particuliers...

En principe, il est possible que la prorogation du mandat soit prévue par une clause expresse à la Convention Collective applicable mais sans qu'elle ait pour effet de retarder indéfiniment de nouvelles élections, ceci en dehors des dispositions de l'[art. L2314-6 Code du Travail](#)...

La prorogation du mandat est également possible par un accord unanime de l'employeur et des organisations syndicales représentatives dans l'entreprise...

En dehors de cela, l'entreprise se trouve dépourvue de Délégué du Personnel lorsque son mandat est venu à expiration et qu'il n'y a pas eu de nouvelles élections...

Par **elledu69**, le **10/09/2011** à **22:25**

Merci pour votre reponse